

# BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

## CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES – U5

SESSION 2013

---

Durée : 5 heures  
Coefficient : 5

---

**Matériel autorisé :**

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

**-Tout autre matériel est interdit**

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 10 pages, numérotées de 1/10 à 10/10.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2013
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 1/10

C'est un maillon central de la cohésion sociale qui doit être conforté, comme le stipule l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État* ».

Dossier législatif, N°2832-25 Janvier 2006

Rapport fait au nom de la mission d'information sur la famille et les droits des enfants.

**QUESTION n°1** : Après avoir analysé les difficultés que peuvent éprouver les familles dans leur vie quotidienne, présenter les réponses apportées par les politiques sociales.

**QUESTION n°2** : Expliquer en quoi le Centre socio-culturel de V., par ses actions et sa démarche partenariale, permet de faciliter la vie quotidienne familiale.

**Barème :**

Question n°1 11 points

Question n°2 7 points

Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition 2 points

**L'épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :**

C4 .1 développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle ;

C4 .2 respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles.

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 2/10</b>

## **ANNEXES :**

**ANNEXE N°1** : Structure des familles avec enfants, INSEE, *Tableaux de l'économie française*, juin 2012

**ANNEXE N°2 : DE SINGLY François**, extrait des propos recueillis par Anne Chemin: « De la culture de l'obéissance à une culture de l'accompagnement et de la découverte », *Le Monde*, 30 Septembre 2009

**ANNEXE N°3 : LESNARD Laurent**, La famille à contretemps, Grands dossiers N°18 - mars - avril - mai 2010, revue *Sciences Humaines*.

**ANNEXE N°4 : ARNAULT Séverine et CRUSSON Laure**, La part du logement dans le budget des ménages en 2010, *INSEE Première*, Mars 2012.

**ANNEXE N°5 : CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, VIVA S Emilie**, Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger, *INSEE Première*, Juin 2008.

**ANNEXE N°6** : Centre socio-culturel de V.  
Extraits de la brochure CSC - Saison 2011-2012

**ANNEXE N°7** : Relais Info Famille du Centre socio-culturel de V.  
Extraits de la brochure CSC - Saison 2011-2012

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 3/10</b>

**ANNEXE N°1** : Structure des familles avec enfants, INSEE, *Tableaux de l'économie française*, juin 2012.

Familles avec enfant(s) de moins de 18 ans	1990 en milliers	1990 en %	1999 en milliers	1999 en %	2009 en milliers	2009 en %
Couples avec enfants(s)	6699,5	87,6	6338,6	83,1	6261,7	79,1
Familles monoparentales dont	952,7	12,4	1288,9	16,9	1657,2	20,9
- femmes avec enfants	843,3	11,0	1130,3	14,8	1416,9	17,9
- hommes avec enfants	109,4	1,4	158,6	2,1	240,3	3,0
Total des familles avec enfants de moins de 18 ans	7652,2	100,0	7627,5	100,0	7918,9	100,0

Champ : France, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

**ANNEXE N°2** : De la culture de l'obéissance à une culture de l'accompagnement et de la découverte.

[...] À la culture de la transmission et de l'obéissance succède peu à peu une culture de la découverte et de l'accompagnement. Le parent continue à se soucier de la transmission des valeurs familiales, mais il doit également prendre en compte la singularité de l'enfant, respecter ses droits et accepter la présence de la culture de ses pairs. Je dis souvent qu'il propose à l'enfant une boîte de briques - des activités culturelles, des traditions familiales, des moments de sport -, mais que la règle du jeu est plus ouverte : les parents, comme l'enfant, ignorent ce qui sera construit. Plusieurs modèles, identifiés, peuvent être bâtis à partir des mêmes briques !

Le « voyage » éducatif a donc profondément changé. Dans la logique de la transmission, le parent avait une autorité supérieure et il savait à tout moment ce qui était le mieux pour l'enfant : il était le guide sévère d'un voyage organisé qui passait par des « grandes » étapes imposées.

Dans la logique de la découverte, l'important n'est pas tant le but du voyage que le voyage en tant que tel : c'est en lui-même qu'il est formateur car il permet à l'enfant d'accéder à l'autonomie et de développer un soi raisonnable. [...]

- *Vous parlez dans votre livre de la fatigue des parents. À quoi est due cette fatigue ?*

Les principes directifs du modèle ancien étaient simples mais reposants : il fallait, par exemple, donner des biberons à heure fixe et, plus tard, imposer des règles sans argumenter. Le voyage-découverte, lui, est souvent épuisant : il faut décoder les pleurs du bébé, se poser des tas de questions que l'on ne se posait pas il y a cinquante ans, et plus tard, argumenter avec l'enfant et faire la part entre ce qui est légitime que l'enfant exprime et ce qu'il doit apprendre pour vivre en société.

**DE SINGLY François**, extraits des propos recueillis par Anne Chemin :

« De la culture de l'obéissance à une culture de l'accompagnement et de la découverte ».

*Le Monde*, 30 Septembre 2009

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 4/10</b>

### **ANNEXE N°3** : La famille à contretemps.

[...] Ceux qui ont la possibilité d'organiser librement leurs horaires de travail ne représentent qu'un couple sur dix ; et dans la plupart des cas (79 %), ils optent pour une journée de travail conjugale standard et synchrone. Mais la très grande majorité n'a d'autre choix que de s'accommoder des horaires qui leur sont assignés par leurs employeurs. Ainsi, lorsque les horaires sont fixés par l'entreprise pour les deux conjoints, les journées de travail standard ne représentent plus que 42 % alors que les journées décalées fortement désynchronisées atteignent 25 %.

Ce résultat n'est guère surprenant puisque les horaires de travail sont un paramètre économique important pour les entreprises qui ajustent à tout moment le nombre de salariés (en particulier faiblement qualifiés) à la quantité de travail nécessaire. De fait, les horaires de travail des salariés reflètent leur position dans le système économique : plus elle est élevée (diplôme, salaire, etc.) et plus la probabilité d'avoir des horaires de travail standard ou longs est élevée, moins la position est élevée et plus la probabilité est forte d'avoir des horaires décalés, synonymes de journées de travail conjugales fortement désynchronisées.

Alors que les horaires décalés le matin et la nuit sont plus courants pour les ouvriers, ce sont les horaires fragmentés et décalés le soir qui dominent pour les employés peu qualifiés des services.

Loin d'être un choix, la désynchronisation est imposée individuellement aux salariés peu qualifiés. Subie et reflétant les inégalités individuelles en matière d'horaires de travail, la désynchronisation est aussi une nouvelle forme d'inégalité pour les couples [...].

Si la famille est aujourd'hui le principal lieu de la création d'identités individualisées, elle contribue également à la formation d'une identité conjugale et familiale. La vie quotidienne, et tout particulièrement les discussions, sont le support de ce processus de cocréation d'identités individuelles et familiales. Passer du temps ensemble est donc devenu essentiel pour la famille contemporaine puisque ce sont les activités de tous les jours sur lesquelles repose le lien familial.

**LESNARD Laurent**, La famille à contretemps,  
Grands dossiers N°18 -mars-avril-mai 2010, revue *Sciences Humaines*.

### **ANNEXE N°4** : La part du logement dans le budget des ménages en 2010.

Le logement constitue le premier poste de dépenses des ménages devant ceux de l'alimentation et des transports. La mesure du coût du logement dans le budget des ménages s'appuie traditionnellement sur le taux d'effort, rapport entre les dépenses liées à l'habitation principale et les revenus. En 2010, en France métropolitaine, un ménage sur deux consacre au moins 18,5 % de ses revenus à se loger. [...]

Le taux d'effort médian est plus élevé pour les locataires du secteur privé et les accédants à la propriété, ceux qui ont encore des emprunts à rembourser pour leur habitation (27 % dans les deux cas en 2010). Il est beaucoup plus faible pour les propriétaires non accédants (10 %), dégagés des charges de remboursement de leur résidence principale.

Le taux d'effort des locataires du secteur social, qui bénéficient de loyers plafonnés, se situe entre les deux (20 %).

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 5/10</b>

## **ANNEXE N°4 : (suite)**

### **Des dépenses lourdes dans le budget des locataires modestes du secteur privé.**

En 2010, les locataires du parc privé les plus modestes ont un taux d'effort net médian de 34 % contre 19 % pour les locataires les plus aisés. Les dépenses de logement représentent une charge lourde par rapport à leurs revenus pour certains ménages : le taux d'effort représente 30 % pour un ménage sur cinq, et 40 % pour 8 % des ménages.

Les taux d'effort supérieurs à 40 % sont plus fréquents parmi les locataires du secteur privé (19 %) et les accédants à la propriété (13 %), tandis que seuls 6 % des locataires du secteur social sont concernés. Les ménages les plus modestes sont plus souvent touchés : parmi les ménages ayant un taux d'effort supérieur à 40 %, six sur dix sont des ménages modestes.

**ARNAULT Séverine et CRUSSON Laure,**

La part du logement dans le budget des ménages en 2010,  
**INSEE Première**, Mars 2012.

## **ANNEXE N°5** : Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger.

Les mères de famille monoparentales sont moins diplômées que celles qui vivent en couple : 23 % ont un diplôme du supérieur, contre 30 % pour les mères de famille vivant en couple. Elles sont souvent dans une situation moins favorable sur le marché du travail. Elles doivent en effet surmonter à la fois les contraintes liées à leur situation de mères seules – la garde des enfants en particulier – et l'impossibilité de compter sur le revenu d'un conjoint pour subvenir aux besoins de la famille. Occupant un peu moins souvent un emploi que les mères de famille en couple (68 % contre 72 %), elles se déclarent beaucoup plus souvent chômeuses lorsqu'elles sont sans emploi : dans 54 % des cas, au lieu de 31 % pour les mères de famille en couple.

Quand elles ont un emploi, les mères de famille monoparentales travaillent moins fréquemment à temps partiel : 26 % contre 34 % pour les mères en couple. Cette proportion varie fortement selon la qualification des emplois. Elle va de 16 % pour les cadres à 39 % pour celles qui occupent des emplois non qualifiés, les moins bien loties en termes de salaires, de conditions d'emploi et de travail. [...]

Seules 28 % des mères de famille monoparentales sont propriétaires de leur logement, contre 63 % des couples avec enfants. Plus d'un tiers déclarent vivre dans une HLM. Leurs conditions de logement sont moins favorables : 20 % habitent un logement où il manque une ou deux pièces, selon l'indicateur usuel de surpeuplement. Seules 36 % des mères de famille monoparentales vivent dans une maison (contre 68 % des couples avec enfants).

**CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, VIVAS Emilie,**

Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger,  
**INSEE Première**, Juin 2008.

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 6/10</b>

## **ANNEXE N°6** : Centre Socio-Culturel de V.

Le Centre Socio-culturel (CSC) est un équipement de proximité accessible à l'ensemble de la population. Il favorise la participation d'un plus grand nombre à la vie locale tout en accordant une attention particulière aux familles ou personnes en difficultés sociales, économiques, culturelles [...]

Les accueils de loisirs, le secteur Jeunesse, l'accompagnement à la scolarité, les activités en Economie Sociale Familiale, les activités spécialisées, sont des services gérés par l'Association du Centre Social et Culturel de V.

### **La petite enfance**

- **Le multi-accueil « Les petits lutins »** : 20 places de halte-garderie, 5 places en crèche

Une équipe pluridisciplinaire attentive au respect du rythme et des besoins des enfants, à l'écoute des enfants et des parents.

Mode de garde mais avant tout lieu d'éveil, de découvertes et de socialisation.

Tous les renseignements nécessaires peuvent être fournis par la mairie ou le CSC (dossier à retirer sur place).

- **Permanence du service « protection maternelle infantile »**

Une infirmière puéricultrice du conseil général de l'I. propose :

- une permanence par semaine ;
- des conseils à domicile ou au CSC ;
- un soutien dans les moments difficiles (hospitalisation, handicap...).

Elle participe aux consultations de prévention assurées par un médecin de PMI, sur rendez-vous.

- **Permanence du RAM : Le relais assistantes maternelles**

Bébé va naître bientôt ? Vous cherchez un mode de garde sur la commune ?

L'animatrice du RAM donne toutes les informations nécessaires ainsi qu'une aide administrative et législative.

Des réunions à thème, des formations, des événements festifs sont organisés tout au long de l'année.

### **L'enfance**

- **L'accueil de loisirs**

Des activités et des sorties en lien avec les arts plastiques, l'environnement et le sport, sont proposées tout au long de l'année afin de répondre à la « soif de découverte » des enfants. Les enfants sont accueillis, au CSC, le mercredi et les vacances scolaires.

- **L'accompagnement à la scolarité CP / CM2**

Les enfants peuvent faire leurs devoirs et travaillent de manière ludique sur différentes méthodes d'apprentissage : écriture, lecture, organisation (cartable, temps de travail...).

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 7/10</b>

## **ANNEXE N°6 (suite) :**

### **La jeunesse**

Avec des services pour chaque âge : loisirs, aide scolaire, santé, vie quotidienne, emploi, logement, montage de projet.....

- **Loisirs jeunes – 11/13 ans et 14/17 ans**

Espace Jeunes : un lieu adapté pour les jeunes : se détendre, s'occuper, s'informer, prendre des initiatives.....

« Programme tes vacances » : des activités proposées pour passer de bonnes vacances : sport, sorties, soirées, séjours.....

- **Relais Information Jeunesse – 11/25 ans**

Il s'agit d'être accompagné dans ses projets, ses recherches ou ses problèmes !

Quel que soit le besoin : santé, emploi, orientation, formation, logement, loisirs....

Un poste informatique permet de faire des recherches, d'élaborer un CV.....

- **Accompagnement à la scolarité de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> : réussir sa scolarité**

Mieux vivre sa vie de collégien, s'organiser dans ses devoirs, apprendre ses leçons....

- **Permanence de la mission locale : de 16 à 25 ans**

Permanence sur rendez-vous avec la conseillère Emploi et Formation : accueil, écoute, orientation et accompagnement vers l'emploi et/ou la formation.

### **Pour tous**

- **Les soirées-débats**

Quelle liberté donner à mon adolescent ? Comment manger sain avec un petit budget ?

Quel mode de consommation adopter ?

Autant de questions qui sont abordées en fonction de l'actualité et des demandes.

- **Les activités**

Vous aimez les travaux manuels, la couture ou la cuisine ? Mais surtout le contact avec les gens et les nouvelles rencontres ?

Des ateliers tels « bricolons en famille », « cuisinières du monde »... sont à votre disposition.

- **Les sorties en famille**

Depuis de nombreuses années, le CSC propose, l'été, des sorties en famille pour tous. Pour découvrir les parcs, zoos, activités sportives ou artistiques, les grandes villes.

- **Les cordons bleus : partager et apprendre la cuisine.**

- **Les projets d'habitants**

Depuis plusieurs années, le CSC s'est donné pour objectif d'accueillir les habitants de la ville de V. et de les accompagner dans leurs projets.

- **Exemple de projet finalisé : la ludothèque**

Ce lieu permet de faire vivre les jeux et les jouets, chacun pouvant prendre un temps pour se divertir en jouant sur place ou chez soi en empruntant des jeux.

Les dons de jeux et jouets sont les bienvenus.

Vous pouvez aider ce projet en intégrant le groupe d'habitants qui l'anime.

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 8/10</b>



## **ANNEXE N°6 : (suite)**

### **- Exemple de projet en cours : le jardin partagé**

La ville prête un jardin en centre ville aux habitants qui le souhaitent.

À eux de le faire vivre au rythme des saisons pour y planter fleurs et légumes et rencontrer d'autres habitants passionnés par la nature.

- **Le Fonds d'Aide à Projet (FAP)**

Le FAP est un financement, mis en place par l'Association du CSC, destiné à favoriser la réalisation de petits projets d'habitants, d'intérêt collectif et à but non lucratif, devant permettre de favoriser le lien social, le contact entre les habitants de la commune, la solidarité, l'intergénérationnel....

Les projets seront étudiés par un Comité de pilotage et un professionnel accompagne les habitants dans les démarches.

- **Les bourses**

Nombreux sont ceux qui croulent sous les vêtements qui ne servent plus. Les bourses offrent la possibilité à la fois de vendre le surplus et de se fournir à moindre prix (vêtements et layette, jouets et matériel de puériculture).

- **Le Relais Information Familles (RIF)**

Il regroupe en un même lieu des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation. Vous y trouverez tout ce que vous souhaitez savoir pour organiser votre vie quotidienne, mener des démarches particulières, faire valoir vos droits.

- **L'espace Info**

Un lieu ressource où vous pouvez emprunter gratuitement des magazines et des journaux pour vous aider au quotidien (60 millions de consommateurs, Que choisir ?, Paru Vendu...) et autres documentations sur la santé, l'alimentation et les aides.

- **Les informations utiles**

- permanence de la Sécurité sociale : le mardi de 15h30 à 16h30 ;
- point précarité/santé : informations d'accès aux droits santé. Possibilité d'un accompagnement santé individuel ;
- permanence le mercredi matin pour les demandes de RSA ;
- permanence d'une assistante de service social du conseil général.

**Extraits de la brochure CSC - Saison 2011-2012**

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 9/10</b>

**ANNEXE N°7** : Le Relais Info Famille du Centre socio-culturel de V.

L'accès à l'information de toutes les familles et la simplification de leurs démarches quotidiennes constituent des objectifs de qualité pour les divers acteurs intervenant auprès des familles.

Les « Points Info Famille », dont la création a été décidée lors de la Conférence de la Famille en 2003, ont vocation à répondre à ces objectifs en offrant aux familles une information complète, actualisée et de proximité.

- Accueil.
- Information.
- Orientation.
- Toutes les réponses à vos questions concernant la vie familiale.

Telles sont les missions des Points et Relais Info Famille.

Les RIF sont des lieux d'accueil et d'information spécialisée dans les domaines touchant à la famille : la petite enfance, l'école, les loisirs, la santé, les activités sportives et culturelles, les prestations sociales, quand vous avez des difficultés avec vos enfants ...

Le RIF assure donc un relais personnalisé entre les familles et l'ensemble des services susceptibles de répondre à leurs divers besoins et attentes, y compris de conseils, d'aides et de soutiens.

Le RIF fournit aux familles des informations leur permettant de mieux repérer les services dont elles ont besoin (ce qu'ils sont, ce qu'ils font et leur coût éventuel) ainsi que les moyens pratiques pour y accéder.

Le Relais Info Famille du centre socio-culturel de V. fait partie du réseau des Points Info Famille de l'I.

Le RIF s'adresse à toutes les familles, quelles que soient leurs caractéristiques et l'âge de leurs enfants. Il accueille tous les membres de ces familles.

Les professionnels du RIF ont la possibilité, en cas de besoin, de contacter un correspondant local au sein de chacune des administrations ou institutions partenaires : Caisse des Allocations familiales, Centre Communal d' Action sociale, Services sociaux du département...

Toute famille reçue au RIF bénéficie :

- d'une écoute et d'une analyse de son besoin d'information(s) : le temps est pris de bien identifier ce qu'elle cherche à savoir ;
- d'une recherche, effectuée avec elle, des réponses concrètes, fiables et pertinentes disponibles sur le territoire.

Le service est complété, si nécessaire, par :

- la remise d'une documentation appropriée ;
- la consultation accompagnée de sites internet ;
- une orientation immédiate vers le(s) service(s) correspondant aux attentes identifiées avec une information sur les conditions et les moyens d'accès à ce(s) service(s), voire une assistance à la prise de rendez-vous.

Des partenaires assurent des permanences dans le CSC de V. où se trouve le Relais Information Famille.

**Extraits de la brochure CSC - Saison 2011-2012**

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b>		<b>Session 2013</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 10/10</b>